

## DELEGATION DE SIGNATURE

### **Le Président directeur général de l'Agence nationale de la recherche,**

*Vu le décret n° 2006-963 du 1<sup>er</sup> août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;*

*Vu le décret du Président de la République en date du 8 décembre 2017 nommant Monsieur Thierry DAMERVAL en tant que Président Directeur Général de l'Agence nationale de la recherche ;*

*Vu le contrat de travail du 01 janvier 2013 portant nomination de Madame Marie-Lucia Pragassam au poste de responsable du pôle comptabilité et gestion interne de l'agence comptable de l'Agence nationale de la recherche ;*

*Vu l'avenant au contrat de travail en date du 01 octobre 2015 ;*

### **Décide :**

**Article 1 :** Délégation est donnée à Madame Marie-Lucia Pragassam, responsable du pôle exécution budgétaire de l'Agence Nationale de la Recherche, à l'effet de signer au nom du Président directeur général de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Les actes relatifs à l'engagement des dépenses imputées sur le budget de fonctionnement, dans la limite de 200 000 euros.
- Les actes relatifs à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses imputées sur le budget de fonctionnement dans la limite de 200 000 euros.
- Les actes relatifs à l'établissement des titres de recettes imputés sur le budget de fonctionnement dans la limite de 200 000 euros.

**Article 2 :** Cette délégation est applicable à compter du 16 juillet 2018.

Paris, le 16 juillet 2018

Le Président directeur général,

Thierry DAMERVAL